

Le chemin du Plessis - Levet



Une randonnée proposée par ABC RANDO

Cette balade permet de conjuguer cœur de Levet et son environnement verdoyant. Vous pouvez en profiter pour pique-niquer près de l'aire de jeux (tennis) ou au bord de l'étang ombragé.



Randonnée n°21563856

Durée :	1h20	Difficulté :	Facile
Distance :	4.5km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	5m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	5m		
Point haut :	177m	Commune :	Levet (18340)
Point bas :	169m		

Description

(D/A) Départ depuis la place de la mairie.

(1) Prenez la rue entre le restaurant La Croix Blanche et le salon de coiffure, rue de l'ancienne gare.

Poursuivez en empruntant la rue des écoles à droite. Débouchez sur la rue Charles VII et tournez à droite.

Après quelques mètres, dirigez-vous à gauche, en direction des terrains de tennis.

Continuez tout droit, passez devant une aire de jeux et de pique-nique (sur votre droite) en laissant le chemin sur votre gauche.

(2) Vous arrivez rue Charles de Mangou, poursuivez à gauche sur la route de Saint Germain des Bois en ignorant la première à gauche. Prolongez votre cheminement jusqu'à l'étang.

Faites le tour de l'étang dans le sens des aiguilles d'une montre en revenant par les tables de pique-nique de long de l'entrée. En revenant à l'entrée de l'étang, continuez tout droit et traversez le stade par une allée placée entre deux terrains de foot.

Passez la barrière et poursuivez tout droit avant de continuer sur votre gauche (banc abrité par un arbre).

(3) Empruntez la passerelle, puis, avant la seconde, tournez à gauche pour arriver à la Chaussée de César.

(4) Opérez une traversée de la chaussée en traversant de droite à gauche (danger en essayant de traverser tout droit !) pour arriver sur la route de Châteauneuf-sur-Cher.

(5) Prenez la première route à droite, passez devant une aire de stationnement pour camping-cars et regagnez la mairie par la première rue (sens interdit) à droite.

Points de passages

D/A La Mairie

N 46.925523° / E 2.406644° - alt. 172m - km 0

1 Rue de l'ancienne gare

N 46.925574° / E 2.407185° - alt. 171m - km 0.05

2 Rue Charles de Mangou

N 46.921554° / E 2.413034° - alt. 171m - km 0.92

3 Passerelle

N 46.920833° / E 2.413041° - alt. 171m - km 3.11

4 Attention danger en traversant tout droit

N 46.922054° / E 2.410588° - alt. 172m - km 3.4

5 Chemin du Crôt à Thibault

N 46.919932° / E 2.40708° - alt. 173m - km 3.85

D/A La Mairie

N 46.925521° / E 2.406654° - alt. 172m - km 4.5

Informations pratiques

Commerces en proximité immédiate de la mairie (boulangerie, épicerie, boucherie, bar et restaurant)

Etang des Charpeignes

Aire de jeux et pique-nique près des courts de tennis

Aire de pique-nique à l'étang

Office de Tourisme Lignières Berry Tourisme

32 grande rue 18160 LIGNIERES

02 48 60 20 41

Bureau d'Information Touristique

2 rue Brune 18190 CHATEAUNEUF-SUR-CHER

02 48 60 88 67

accueil@lignieresenberry-tourisme.fr

www.lignieresenberry-tourisme.fr

A proximité

A Levet :

Karting Ledoux et Restaurant Le Warm Up - Montavelange à Levet

En quête d'adrénaline et de bonne table, vous êtes au bon endroit.

Prise de vitesse, sourires et bonne humeur assurés.

02 48 25 35 76

www.ledouxkarting.fr

Atelier Picapot : Redonner vie à des meubles, décorer des objets du quotidien et créer des ardoises personnalisées, c'est la passion et le savoir-faire de Nadine.

39 avenue nationale - levet

06 47 41 11 87

Restaurant La Croix Blanche - Face à la mairie

Pom Balade : cueillettes de cerises, pommes, raisins et cucurbites.

www.pombalade.fr

06 86 58 15 72

Gîte de La Bardonnerie à Levet

Et à quelques kilomètres :

La Chapelle des Roses : Inscrite à l'inventaire supplémentaire, cette jolie chapelle du XI^e siècle est implantée sur un site gallo-romain. On peut découvrir les vestiges d'un mur d'un temple romain à côté du puits et sur des pierres de sépultures, découvertes en faisant les tranchées pour enterrer les lignes électriques. Ces pierres servaient à recouvrir des cercueils en bois. Sur le mur, côté Nord, on voit des boulins qui servaient à monter des échafaudages. Sous le toit à côté de la porte, une pierre appartenant au porche de l'église.

Lors des Journées du Patrimoine, des animations musicales et artistiques sont planifiées.

www.lachapelledeserruelles.fr

L'aérodrome de Serruelles

Cet aérodrome associatif est utilisé pour des activités sportives, de loisirs et de tourisme. Il est ouvert à la circulation aérienne publique. Vous pouvez également vous former au pilotage ou encore réserver un baptême de l'air.

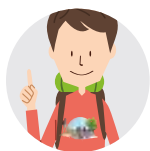
<http://aeroclubchateauneuf.fr>

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/21563856>

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

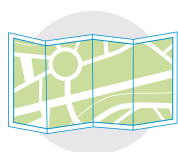
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



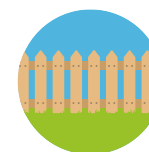
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



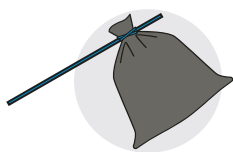
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.